

ECO VAL'

Le magazine de la CCIVS



Intercommunalité :
Ensemble pour préparer
l'avenir de nos enfants

1^{er} semestre 2014 - n° 1



Isle Vern Salembre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nouvelle structure, nouveau logo, nouveau site internet



Isle Vern Salembre

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

www.ccivs.fr

Pôle administratif :

Le Bateau - BP6 - 241 10 SAINT-ASTIER
Tél. : 05 53 03 45 82 / contact@ccivs.fr

Pôle technique :

ZI La Borie - Rue Henri Rebière - BP6 - 241 10 SAINT-ASTIER
Tél. : 05 53 04 73 39 / poletechnique@ccivs.fr

La Communauté de Communes Isle Vern Salembre (C.C.I.V.S.) a vu le jour le 1^{er} janvier 2014, suite à la fusion des Communautés de Communes «Astérienne Isle et Vern», «Moyenne Vallée de l'Isle», «Vallée du Salembre».

Cette nouvelle entité regroupe les 17 communes suivantes :

- BEAURONNE
- GRIGNOLS
- MANZAC SUR VERN
- SAINT AQUILIN
- SAINT JEAN D'ATAUX
- SOURZAC
- CHANTERAC
- JAURE
- MONTREM
- SAINT ASTIER
- SAINT LEON SUR L'ISLE
- VALLEREUIL
- DOUZILLAC
- LEGUILLAC DE L'AUCHE
- NEUVIC SUR L'ISLE
- SAINT GERMAIN DU SALEMBRE
- SAINT SEVERIN D'ESTISSAC



Les trois communautés assuraient les compétences que vous connaissez, notamment en matière de développement économique, collecte des déchets, assainissement non collectif, tourisme, portage de repas... Ces services continuent à fonctionner selon les mêmes modalités qu'auparavant.

De nouvelles missions ont été transférées par les communes à la nouvelle communauté de communes (C.C.I.V.S.), en matière d'écoles, d'enfance, de jeunesse, de voirie, d'urbanisme... Ces services sont assurés dans les mêmes conditions, par les mêmes personnels et dans les mêmes bâtiments.

Seule la facturation incombe à la communauté de communes. Les parents règlent le service au trésor public, avec la même tarification pour le compte de la communauté et non plus de la commune.

C'est au cours de l'année 2014, qu'une harmonisation des pratiques et des tarifs devra être réalisée.

Sommaire...

La C.C.I.V.S.	2 / 5
Politique du Territoire	6 / 13
Politique Educative & Sociale	14 / 21
Services Techniques	22 / 23
Informations	24

Directeur de publication
Direction collégiale C.C.I.V.S.
Création & Conception graphique
Service communication C.C.I.V.S.
Photos, Illustrations : C.C.I.V.S., mairies C.C.I.V.S., OT St-Astier & Neuvic, ANACE, A.A.S.E.
Fresque page de couverture : C. Boucher
Impression : Imprimerie FANLAC - Neuvic
Tirage à 10 000 exemplaires
n°ISSN : 1762 - 34 - 56

Une nouvelle organisation pour de nouvelles compétences

Comme cela a été annoncé précédemment, les élus ont fait le choix de transférer de nombreuses compétences à l'intercommunalité, dans le but de maintenir certaines dotations de l'état, de mutualiser des moyens et d'améliorer le service aux habitants. Pour mettre en oeuvre ces compétences, une nouvelle organisation du personnel a été mise place, en privilégiant des mouvements internes afin de limiter l'augmentation de la masse salariale. Ces compétences sont organisées en 4 pôles : la politique du territoire, la politique éducative et sociale, les moyens généraux et les services techniques.

Le Président + 59 délégués communautaires titulaires

Les élus se réunissent en conseil communautaire afin de décider de la politique communautaire.

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur Général	Francis DUVERNEUIL	Tél. : 05 53 03 45 82
Secrétariat	Pascale CABON	Tél. : 05 53 03 45 82
Service Communication	Sylvie LABORIE	Tél. : 05 53 03 83 68
Pôle «MOYENS GÉNÉRAUX» Responsable du pôle : Isabelle BONNET		
Finances & Comptabilité	Isabelle BONNET	Tél. : 05 53 02 42 80
Service du Personnel	Anita MAZIERE Guillaume OSTERSTOCK	Tél. : 05 53 54 60 18 Tél. : 05 53 02 42 80
Service Achat & Commande Publique	Muriel BARBUT	Tél. : 05 53 03 45 82
Service Informatique	Jérôme RIBOULET	Tél. : 05 53 02 41 99
Pôle «POLITIQUE DU TERRITOIRE» Développement durable - Responsable : Jean-Luc RICAUD Aménagement Opérationnel - Responsable : Marie-Hélène MOBETIE		
Développement durable (Agenda 21, SCOT, PLU, développement économique)	Jean-Luc RICAUD	Tél. : 05 53 03 83 72
Offices de Tourisme	SAINT-ASTIER : Myriam MAZURIE NEUVIC SUR L'ISLE : Karine JAMIER	Tél. : 05 53 54 13 85 Tél. : 05 53 81 52 11
Service Projets Techniques	Marie - Hélène MOBETIE	Tél. : 05 53 03 83 69
Pôle «POLITIQUE EDUCATIVE & SOCIALE» «Activités Educatives et Sociales» - Responsable : Muriel CENATIEMPO «Gestion des piscines» - Responsable : Aliou BA		
Service Affaires Scolaires	Arnaud COTTE	Tél. : 05 53 03 45 82
Service Enfance & Jeunesse	Graziella FENELON	Tél. : 05 53 03 45 82
Service Action Sociale & Emploi	Fabienne CASSE	Tél. : 05 53 80 86 86
Aides financières	permanence NEUVIC : Fabienne CASSE	Tél. : 05 53 80 86 86
	permanence ST LEON : Claudine MURCIA	Tél. : 05 53 53 18 45 ou 05 53 80 65 18
	permanence ST ASTIER : Laure JEANPIERRE	Tél. : 05 53 02 42 75
Portage de repas	Tonies AVILES	Tél. : 05 53 53 18 45
Gens du Voyage	Tonies AVILES	Tél. : 05 53 53 18 45
Emploi	Carine DUGOULET	Tél. : 05 53 80 86 86
Gestion des Piscines	Aliou BA	Tél. : 05 53 02 41 90
Pôle «SERVICES TECHNIQUES» Responsable du pôle : Yannick BIOT		
Bâtiments, Voirie	Yannick BIOT	Tél. : 05 53 04 73 39
Collecte & Traitement des déchets	Isabelle BONAN	Tél. : 05 53 04 73 39
Déchèterie & Gestion du parc des véhicules	Nicolas LIMOUZY	Tél. : 05 53 03 83 71
Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)	Vincent VIMENEY	Tél. : 05 53 03 70 30

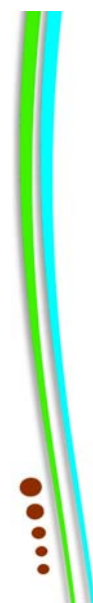
Agenda 21 : le diagnostic est finalisé !

Rappelons que l'Agenda 21 est une démarche concertée qui doit déboucher sur un programme d'actions en faveur d'un développement durable du territoire. La première étape de cette démarche est l'élaboration d'un diagnostic du territoire qui permet de mettre en évidence les multiples enjeux dans les différents domaines : l'environnement, le patrimoine, les transports, les équipements et services, l'économie, le tourisme, l'habitat, l'urbanisme...

Il ressort de ce diagnostic que notre territoire a des atouts mais qu'il est aussi fragile. De la protection la plus stricte au développement le plus soutenu, plusieurs scénarios de développement ont été proposés. Les élus penchent pour un développement équilibré et modéré qui concilie la protection de l'environnement, du patrimoine et des paysages, ainsi qu'un développement durable de l'économie et de l'habitat.

A partir de ce diagnostic, une concertation va être engagée avec les acteurs du territoire pour élaborer une stratégie et un programme d'actions partagées.

Plus d'infos : Jean-Luc Ricaud-Dussarget – Tél. : 05 53 03 83 72 – jl.ricaud@ccivs.fr



Diagnostic du territoire en vue de l'élaboration d'un Agenda 21



Communauté de Communes Isle Vern Salembre en Périgord
Janvier 2014

Transports : vers une amélioration de la desserte ferroviaire d'ici 2017

La Communauté de Communes Isle Vern Salembre va bientôt signer avec la Région Aquitaine et d'autres partenaires un contrat d'axe ferroviaire, dont l'objectif est d'améliorer la desserte ferroviaire en vallée de l'Isle et d'augmenter l'usage du train.

A partir de 2017, le matin et le soir, il devrait donc y avoir 1 train toutes les ½ heure à Saint-Astier et 1 train toutes les heures à Neuvic et Saint-Léon-sur-l'Isle. A travers ce contrat d'axe, il s'agit également, d'améliorer les gares, leurs parkings, leurs accès, de développer l'intermodalité (bus, vélo...) et le transport à la demande, ou encore d'aménager et de densifier les quartiers des gares pour accueillir des commerces, des services et de nouveaux habitants, futurs usagers du train.



Plus d'infos : Jean-Luc Ricaud-Dussarget – Tél. : 05 53 03 83 72 – jl.ricaud@ccivs.fr

Pays de l'Isle en Périgord : une étude d'urbanisme pour améliorer l'attractivité des « bourgs structurants » (Saint-Astier, Neuvic, Mussidan...)

Le Pays de l'Isle en Périgord vient de retenir une équipe d'urbaniste, paysagiste et sociologue afin de réaliser une étude sur le fonctionnement et l'attractivité des principaux bourgs de la vallée (Saint-Astier, Neuvic, Mussidan...).

A partir d'un diagnostic, il s'agit de rechercher des solutions en termes d'embellissement, de circulation, de stationnement, de fonctionnement commercial, d'habitat... afin de rendre ces communes plus attractives pour les habitants, mais également pour les investisseurs. De nombreux logements sont encore vacants et il apparaît nécessaire d'envisager des solutions globales pour attirer des promoteurs, propriétaires bailleurs... afin, notamment, d'augmenter l'offre locative.



Plus d'infos :
Pays de l'Isle en Périgord – Tél. : 05 53 35 13 53
contact@pays-isle-perigord.com

Architecture et paysage : un guide méthodologique pour vous aider à construire



On ne peut pas construire en Périgord, comme on construit au Pays Basque, en Provence ou en Bretagne. Chaque région a son identité architecturale et paysagère qu'il convient de respecter et de conforter.

Partant de ce principe, la CCIVS a confié à une équipe d'architectes, urbanistes, paysagistes... du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Dordogne, la réalisation d'un « guide méthodologique pour vous aider à construire sur notre territoire ». Ce guide comporte, d'une part, un album du territoire permettant, à chacun, de bien comprendre les paysages de notre région, son caractère architectural, son identité... et d'autre part, des fiches conseils très pratiques permettant de répondre aux questions que l'on peut se poser à chaque étape d'un projet de construction ou de rénovation.

Ce guide sera imprimé prochainement et mis à disposition gratuitement à toutes les personnes intéressées dans les mairies ou au siège de la Communauté de Communes. Il pourra également être visualisé et téléchargé sur le site : www.cauedordogne.com

CAUE 24 – 2, place Hoche 24000 Périgueux – Tél. : 05 53 08 37 13 – www.cauedordogne.com

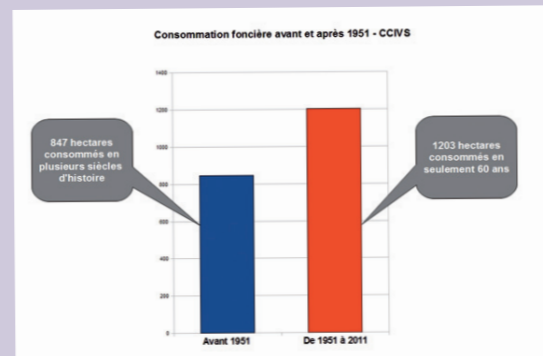
Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ambitieux et équilibré pour un projet d'aménagement et de développement durable du territoire

Parmi les nombreuses compétences transférées, la CCIVS est aujourd'hui en charge de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui remplacera, à terme, les documents d'urbanisme des communes (POS, PLU, cartes communales). Lors du 1^{er} conseil communautaire de la CCIVS, le 2 janvier dernier, les élus ont décidé, à l'unanimité, de s'engager dans l'élaboration de ce document d'urbanisme. L'objectif principal du PLUi est de doter le territoire d'un projet d'aménagement et de développement durable fédérateur, dans la continuité de l'Agenda 21 et du « guide méthodologique pour vous aider à construire ». Les élus ont délibéré sur 8 objectifs prioritaires :

- 1. Protéger les espaces naturels et assurer des continuités écologiques** : « trames vertes et bleues », interdiction de construire dans les zones naturelles et forestières, évaluation environnementale...
- 2. Préserver et valoriser les éléments du patrimoine historique et leurs abords** : étude patrimoniale, création de secteurs de protection, labellisation « Pays d'Art et d'histoire »...
- 3. Mettre en valeur l'architecture locale comme vecteur d'identité du territoire** : règles pour une intégration paysagère des constructions, des clôtures et des abords, utilisation de matériaux locaux et biosourcés...
- 4. Favoriser le renouvellement des populations et la valorisation du parc de logements existant** : Programme Local de l'Habitat (PLH), évaluation des besoins, lutte contre la vacance des logements, parc locatif public, maillage d'écoquartiers, efficacité énergétique des logements (éco-construction, bioclimatisme, isolation, énergies renouvelables...).
- 5. Maîtriser la consommation foncière et préserver les espaces agricoles** : limiter l'ouverture de zones à urbaniser, concentrer l'urbanisation autour des centres bourgs disposant de services, favoriser une certaine densité pour limiter la consommation foncière, maintenir les espaces agricoles et favoriser l'installation de nouveaux exploitants.
- 6. Favoriser les transports collectifs et alternatifs** : Plan Global de Déplacements (PGD), solutions pour une mobilité plus durable, augmentation de l'usage du train et du bus (contrat d'axe ferroviaire), plan de cheminement doux à l'échelle intercommunale (piétons, cycles...)...
- 7. Privilégier un développement économique et touristique durable** : évaluation des besoins en foncier économique, zones d'activités stratégiques et prioritaires, filières d'activités, offre touristique cohérente...
- 8. Proposer un maillage cohérent d'équipements publics** : schéma d'équipements publics, évaluation de besoins, recherche de complémentarités pour une gestion plus rationnelle.

Maîtriser la consommation foncière !

La consommation foncière sera un enjeu essentiel du PLUi, car nous ne pouvons plus nous permettre de consommer autant d'espaces que dans les dernières décennies, au détriment de l'environnement, de l'agriculture et des paysages. Aujourd'hui, en France, l'urbanisation et l'artificialisation des sols représentent 86 000 hectares par an ou l'équivalent d'un département tous les 7 ans. Sur notre Communauté de Communes, le problème est également préoccupant : « alors que nos ancêtres n'ont consommé que 847 hectares en plusieurs siècles d'histoire (jusqu'en 1951), nous autres, contemporains, avons consommé environ 1203 hectares en seulement 60 ans »



Plus d'infos : Jean-Luc Ricaud-Dussarget – Tél. : 05 53 03 83 72 – jl.ricaud@ccivs.fr

Des parcs d'activités stratégiques pour l'implantation d'entreprises

Les élus de la CCIVS ont fait le choix de privilégier deux parcs d'activités, Astier Val' et Ganfard, qui ont des emplacements stratégiques à proximité des échangeurs autoroutiers de Sourzac et Saint-Astier. A tous les deux, ils représentent un potentiel de 50 hectares de terrains pour l'implantation d'entreprises.

Parc d'Activités Astier Val' (Le Roudier) : les travaux d'aménagement commencent !

Une première tranche de travaux avait été réalisée en 2008 pour desservir l'entreprise ISOA qui a malheureusement fermée en 2012. Fort heureusement le bâtiment a été repris quelques mois plus tard par l'entreprise ELP (produits coiffants) afin d'en faire le Site Administratif et Logistique de Saint-Astier (SALSA) pour l'expédition des produits d'ELP mais également pour la coopérative de coiffeurs COOPERE / BCB.

Une deuxième tranche de travaux commence dès maintenant pour aménager une grande partie du reste de la zone afin d'accueillir de nouvelles entreprises. Ces travaux concernent la voirie, les réseaux (eau, assainissement, électricité, gaz, téléphone...) et les espaces verts. Les marchés ont été confiés aux entreprises COLAS (2.575.946,77 € HT) et JAROISSIE (157.915,39 € HT).



Plus d'infos sur les travaux : Marie-Hélène Mobétie – Tél. : 05 53 03 83 69 – mh.mobetie@ccivs.fr

Plus d'infos sur les terrains à vendre : Jean-Luc Ricaud – Tél. : 05 53 03 83 72 – jl.ricaud@ccivs.fr

Parc d'activités de Ganfard : diagnostic archéologique et échangeur autoroutier



D'une surface de 27 hectares, à proximité de l'échangeur autoroutier de Sourzac, le parc d'activités de Ganfard représente un fort potentiel d'avenir. Son attractivité est fortement liée à la transformation du demi-échangeur (direction Bordeaux uniquement) en échangeur complet (direction Bordeaux et Périgueux). Le Conseil Général de la Dordogne, en charge du projet, nous informe que les acquisitions de terrains sont réalisées pour permettre cet aménagement. Il doit maintenant inscrire, dans sa programmation, les travaux de voirie.

Parallèlement, la Communauté de Communes a décidé de signer une convention avec l'Institut National des Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) pour la réalisation d'un diagnostic archéologique préventif sur les 27 hectares du parc d'activités qui devrait donc intervenir ces prochains mois.

Plus d'infos sur les travaux : Marie-Hélène Mobétie – Tél. : 05 53 03 83 69 – mh.mobetie@ccivs.fr

Plus d'infos sur les terrains à vendre : Jean-Luc Ricaud – Tél. : 05 53 03 83 72 – jl.ricaud@ccivs.fr

Des filières à développer et valoriser

Vouloir attirer des entreprises et développer l'économie et l'emploi du territoire est un voeu évidemment partagé par tous, mais personne n'a de baguette magique pour le faire. Il faut, bien sûr, avoir une offre de terrains sur des zones d'activités, mais cela ne suffit pas. La volonté de la CCIVS est de soutenir les entreprises déjà existantes qui peuvent avoir des projets de développement et ainsi créer de l'emploi. Pour ce faire, les élus ont fait le choix de soutenir, en particulier, 3 filières d'activités qui représentent un potentiel d'avenir pour le territoire.

L'éco-construction et la rénovation du patrimoine bâti

Organisation des Rencontres de l'éco-construction les 16 et 17 mai 2014 au collège de Saint-Astier



La gastronomie et les circuits courts

Achat de produits locaux pour les cantines,
Organisation d'une fête de la gastronomie avec un temps fort au château de Neuvic-sur-l'Isle les 27 et 28 septembre 2014.



L'industrie et la cosmétique

Organisation d'une rencontre des acteurs de la cosmétique le 8 novembre 2013 au centre multimédia de Neuvic-sur-l'Isle.



La cosmétique, une filière d'avenir en vallée de l'Isle ?

Sur les 60 entreprises cosmétiques que compte la région Aquitaine, près de la moitié se trouve en Dordogne et notamment en vallée de l'Isle, ce qui représente pas loin de 1000 emplois dans notre région : Interspray à Neuvic (250 emplois) fabrique des aérosols, sticks, produits coulés à chaud, cires, crèmes ...pour de grandes marques. Elp et Salsa à Montrem et Saint-Astier (80 emplois) fabriquent et expédient des produits coiffants pour les professionnels de la coiffure. Coopere à Coulounieix-Chamiers et Saint-Astier (100 emplois) est le 1er distributeur français de fournitures pour salons de coiffure. Imepsa à Montrem (75 emplois) fabrique, entre autres, des emballages en plastique pour la cosmétique. Beauty Success à Marsac-sur-l'Isle (250 emplois en Dordogne) regroupe 280 parfumeries en France et à l'étranger. On compte également de nombreux artisans et petites unités qui oeuvrent dans la cosmétique.

Fort de ce constat, les élus de la CCIVS souhaitent valoriser et développer cette filière d'activités qui représente un fort potentiel, avec un savoir-faire français reconnu dans le monde entier. Une rencontre des acteurs de la cosmétique a été organisée le 8 novembre dernier au centre multimédia de Neuvic-sur-l'Isle, en partenariat avec Périgord Développement et ADI qui est l'agence de développement de la Région Aquitaine. Cette rencontre a permis de réunir une cinquantaine de participants. L'idée est d'organiser une véritable filière qui soit reconnue par les partenaires, de façon à développer derrière des actions collectives (communication, formation, immobilier...)

Plus d'infos : Jean-Luc Ricaud-Dussarget – Tél : 05 53 03 83 72 – jl.ricaud@ccivs.fr

Tourisme : des pistes de réflexion pour un projet touristique ambitieux

Le tourisme est un secteur clé de l'économie locale qui mérite d'être valorisé. Les élus souhaitent poursuivre les efforts et travailler sur un projet touristique global à l'échelle de la nouvelle Communauté de Communes et en lien avec les autres territoires de la vallée de l'Isle. Il s'agit également de répondre au cadre fixé par la Région Aquitaine qui vient d'éditer un nouveau règlement d'intervention pour aider les territoires qui structurent leur offre touristique. Un comité de pilotage associant des élus et des acteurs professionnels sera mis en place pour définir ce projet touristique. Plusieurs axes de travail se dessinent :



1 - La valorisation touristique de la Véloroute Voie Verte

Le projet de Véloroute Voie Verte de la vallée de l'Isle qui concerne un itinéraire cyclable de 86 km entre Gravelle (Annesse-et-Beaulieu) et Le Pizou (frontière de la Gironde) se poursuit et entre en phase opérationnelle. **Les travaux commencent en ce début d'année 2014** pour se terminer au printemps 2015. Sur le territoire de la CCIVS, les travaux de voirie ont été confiés à la COLAS, les passerelles métalliques de Montrem, Saint-Astier et Sourzac à EIFFAGE et la passerelle bois de Neuvic-sur-l'Isle à BOIS LOISIRS CREATION. Cet équipement sera un atout supplémentaire et structurant pour développer le tourisme sur notre territoire. Il faut, toutefois, que les acteurs du tourisme s'approprient le projet afin d'accueillir les cyclistes dans les meilleures conditions et développer des activités complémentaires thématiques autour de la gastronomie et du patrimoine pourraient être créés afin d'amener les visiteurs à découvrir toutes les richesses du territoire.



Le projet Véloroute Voie Verte est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Aquitaine avec le fonds européen de développement régional.

2 - La promotion de la gastronomie locale



Le Périgord est célèbre pour sa gastronomie qui fait vivre de nombreuses entreprises (agriculteurs, producteurs, industries agro-alimentaires, commerces, restaurants...). Cette réalité concerne également le territoire de la CCIVS qui, compte des productions emblématiques de qualité comme le Caviar de Neuvic, la biscotte « la Chantéroise », le cabécou du Périgord ... Pour mettre en valeur cette gastronomie locale, les élus souhaitent travailler sur deux axes : l'introduction de produits locaux dans la restauration scolaire mais également la mise en valeur touristique de ces produits en organisant une **fête de la gastronomie**. Pour sa première édition, un temps fort se déroulera au **château de Neuvic les 27 et 28 septembre** prochains. En fonction du bilan de cet événement, il pourrait être reconduit les années suivantes sur d'autres secteurs du territoire intercommunal.

3 - La mise en valeur du patrimoine (label « Pays d'art et d'histoire »)



Avec 6 monuments historiques classés, 26 monuments inscrits et une zone de protection du patrimoine à Saint-Astier, notre territoire bénéficie d'un riche patrimoine historique souvent méconnu. Toutes les périodes de l'histoire sont représentées avec des vestiges préhistoriques (gisements de silex, grotte de Gabillou, Dolmen de Peyrebrune...), gallo-romains (restes de villas gallo-romaines...), du moyen âge (Châteaux des Talleyrand Périgord, maisons, églises, Eperon barré de Puy de Pont...), de la Renaissance (châteaux de Neuvic-sur-l'Isle, Puyferrat, manoirs...), du 19ème et 20ème siècles (canaux, écluses, usines de chaussures, usines de chaux, Résistance...), sans oublier les éléments du petit patrimoine (lavoirs, puits, pigeonniers...). Pour faire connaître et mettre en valeur ce patrimoine, les élus envisagent de se rapprocher de la DRAC pour candidater au label « Pays d'Art et d'Histoire », ce qui permettra d'obtenir des moyens pour une animation autour de ce patrimoine. Cette

labellisation doit également conduire à la création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP).

4 - Le développement de nouveaux supports de communication

Faire connaître notre territoire et ses atouts, est évidemment une clé essentielle pour attirer davantage de touristes. Il s'agit de faire évoluer les outils de communication pour répondre aux nouvelles demandes. On sait qu'Internet et les applications mobiles prennent une place de plus en plus prépondérante dans l'organisation de séjours, d'où l'intérêt de développer des outils multimédias, en lien avec le Pays de l'Isle en Périgord et les autres offices de tourisme de la vallée de l'Isle : <http://tourisme-isleperigord.com>

Il conviendra également de former les acteurs du tourisme à ces nouvelles technologies.

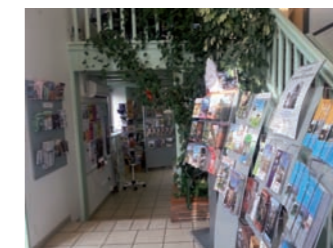
Parallèlement, il ne faut pas négliger les supports plus traditionnels qui conservent toute leur utilité (plaquettes, flyers...). Et enfin, pourquoi pas envisager la commercialisation de produits dérivés pouvant servir de « souvenirs » aux visiteurs (posters, tasses, enveloppes personnalisées...),



5 - La modernisation des offices de tourisme de Saint-Astier et Neuvic

Tandis que l'office de tourisme de Saint-Astier dépend directement de la Communauté de Communes, celui de Neuvic a un statut associatif. Pour se conformer aux textes, la première étape sera la création d'un seul office de tourisme communautaire, tout en maintenant les deux accueils de Saint-Astier et Neuvic.

Ensuite, afin d'obtenir un meilleur classement (catégorie 3, puis 2) et répondre aux exigences de la Région, il conviendra de moderniser ces accueils (accessibilité handicapés, signalétique, informatique...), de mutualiser et d'optimiser leurs moyens.



Office de Tourisme
Place de la République
24110 SAINT-ASTIER
Tél. : 05 53 54 13 85
tourisme@ccivs.fr

Office de Tourisme
2, place de la Mairie
24190 NEUVIC SUR L'ISLE
Tél. : 05 53 81 52 11
ot.neuvic@wanadoo.fr



Enfance jeunesse : un accueil de qualité pour vos enfants de 0 à 18 ans

La gestion des crèches, des accueils périscolaires et de loisirs (ALSH) et des services d'animation pour les jeunes... jusque là assurée par les communes, est devenue, depuis le 1er janvier 2014 une compétence essentielle de la nouvelle Communauté de Communes Isle Vern Salembre en Périgord. Il s'agit d'optimiser les moyens, tout en maintenant un service de proximité et de qualité au plus près des habitants. Grâce à l'héritage des communes, la CCIVS propose aux habitants de multiples solutions de garde et d'animation pour tous les âges de vos enfants :

La petite enfance - de 10 semaines à 4 ans

4 crèches (73 places) et un réseau important d'assistantes maternelles

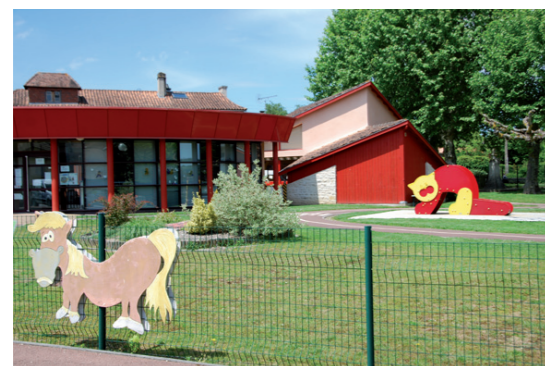
Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) de Saint-Astier « Roul' Doudou » - 379 places	Natacha ELIEZ Tél. : 05 53 02 42 84 / 06 77 74 91 73 natacha.eliez@saint-astier.fr
Crèche collective « multi-accueil » de Saint-Astier « Au jardin des cochenilles » - 20 places	Marie-Madeleine CHOLLIER Tél. : 05 53 07 29 24 petite.enfance@saint-astier.fr
Crèche familiale de Saint-Astier « Les petites frimousses » - 23 places	Marie-Madeleine CHOLLIER Tél. : 05 53 07 29 24 petite.enfance@saint-astier.fr
Crèche collective de Neuvic-sur-l'Isle « Les pitchouns » - gestion associative - 20 places	Nathalie ESCARMENT Tél. : 05 53 81 51 07 les-pitchouns.creche-de-neuvic@orange.fr
Micro-crèche de Saint-Léon-sur-L'Isle « L'Isle aux calins » - gestion par l'Aase - 10 places	AASE – Mme Cathy LAPOUMEROLIE Tél. : 05 53 54 02 40 contact@aase.fr



L'enfance (Accueils de loisirs Sans Hébergement) – de 2,5 à 16 ans

7 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (300 places)

ALSH de Chantérac « Les Lucioles » - 44 places	Julie JANOWSKI Tél. : 09 62 53 50 32 clsh.ccvs@orange.fr
ALSH de Montrem « Les Parrauds » - 40 places	Yannick GROSMIRE Tél. : 05 53 54 41 04 clsh.montrem@wanadoo.fr
ALSH maternelle de Neuvic « Maison de la Petite Enfance » - 20 places	Monique VEYSSIERE Tél. : 05 53 80 20 42 centreloisirsmaternel.neuvic@wanadoo.fr
ALSH primaire de Neuvic « Les Castors Juniors » - 36 places	Marie-Christine FAUCHER Tél. : 05 53 81 56 09 clshlescastorsjuniors@orange.fr
ALSH Petite Enfance de Saint-Astier 30 places	Marie-Madeleine CHOLLIER Tél. : 05 53 54 06 58 petite.enfance@saint-astier.fr
ALSH Gimel de Saint-Astier 80 places	Cathy GARRIGUE et Valérie LAPORTE Tél. : 05 53 54 53 61 cl.gimel@saint-astier.fr
ALSH de Saint-Léon-sur-L'Isle « Les petits loups » - 49 places	Dominique CHABOT Tél. : 05 53 80 65 02 centreloisir.stleon@orange.fr



La jeunesse (services d'information et d'animation) – de 11 à 18 ans

3 espaces d'accueils et d'activités pour les adolescents

La Maison des Jeunes à Saint-Astier 12 à 17 ans - 30 places	Jonathan POTHIER Tél. : 05 53 04 88 27 maison.jeunes@saint-astier.fr Blog : http://mj-saintastier.jeblog.fr/
L'Assaut à Saint-Léon-sur-L'Isle	Arnaud COTTE Tél. : 05 53 80 65 18 serviceanim-stleon@orange.fr
Le local Jeunes de Neuvic Point Information Jeunesse (P.I.J.) et animations gestion associative - 11 à 18 ans	Sylvie YON Tél. : 05 53 80 54 10 neuvic.animations@wanadoo.fr



La réforme des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2014

La gestion du personnel et des bâtiments des écoles, de la restauration scolaire et des accueils périscolaires est aujourd'hui assurée par la CCIVS. Comme pour l'enfance jeunesse, la volonté des élus est de maintenir un service de proximité et de qualité pour tous les habitants. La proximité est un principe fondateur de la nouvelle intercommunalité, inscrit dans la charte partenariale. Pour l'année 2014, le principal chantier de la CCIVS sera la mise en place de la réforme des rythmes scolaires imposée par le gouvernement.

Les écoles en quelques chiffres

- 18 écoles
- 1620 élèves
- 73 classes au total dont :
 23 classes de maternelle
 50 classes de primaire (dont 2 CLIS)



Les principes de la réforme des rythmes scolaires (décret n°2013-77 du 24 janvier 2013)

A compter du 1er septembre 2013, ou 2014 pour les communes ayant demandé une dérogation (c'est le cas de toutes les communes de la CCIVS) :

- L'enseignement sera dispensé dans le cadre d'une semaine de 9 demi-journées, **incluant le mercredi matin**
- Tous les élèves bénéficieront de 24 heures de classe par semaine
- La journée d'enseignement sera au maximum de 5h30 et la demi-journée au maximum de 3h30 (dérogations possibles)
- La durée de la pause méridienne ne pourra pas être inférieure à 1 H 30
- Le taux d'encadrement à respecter est le suivant :
 - un adulte pour 14 enfants de moins de 6 ans
 - un adulte pour 18 enfants de 6 ans et plus

La ludothèque de Saint-Léon-sur-l'Isle

Carole MAYAN – Tel : 05 53 80 65 02 - <http://ludoleonnaise.free.fr>



Plus d'infos : Coordination Enfance Jeunesse – Graziella Fenelon – Tél. : 09 62 53 50 32 – clsh.ccvs@orange.fr

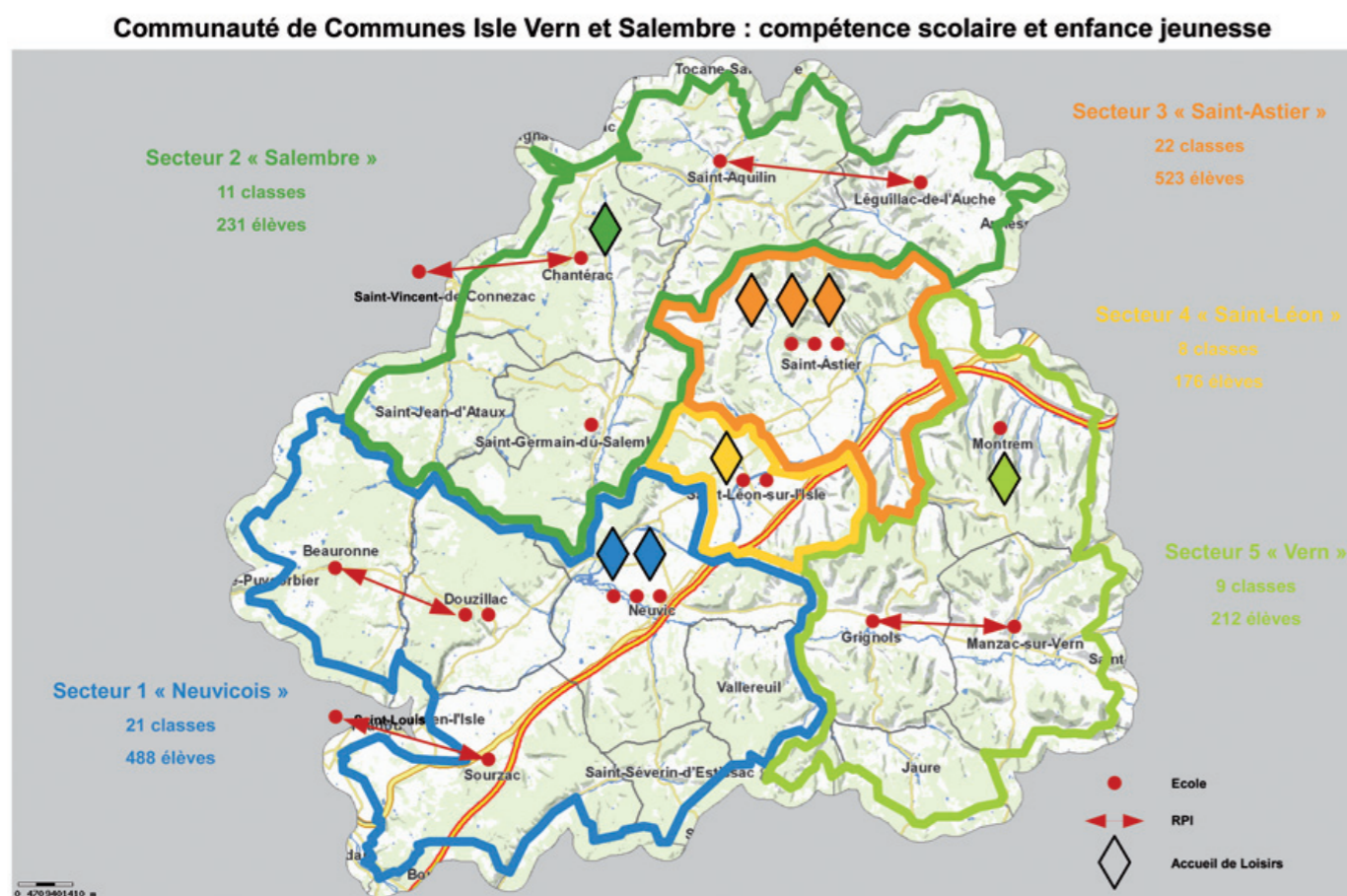
Les aides financières

- L'Etat devrait renouveler sa dotation de 50 € par élève pour l'année scolaire 2014/2015. Sur la base de 1620 élèves, cette dotation s'élèverait à 1620 élèves x 50 € = 81 000 €.

- La CAF, accompagnera financièrement les collectivités à hauteur de 1,50 € par élève et par semaine, ce qui représenterait 1620 élèves x 36 semaines x 1,50 € = 87 480 €. Toutefois, pour bénéficier de cet accompagnement les activités devront être organisées, sous forme d'accueil de loisirs et non pas, sous forme de garderie comme cela se pratique aujourd'hui sur de nombreuses communes. Par ailleurs, la moitié des encadrants devra, au minimum, avoir les qualifications suivantes : BAFA, Adjoint territorial d'animation, ATSEM ou éducateur

Une organisation en 5 secteurs géographiques

Afin de répondre aux conditions imposées par la CAF de rattacher les Temps d'Activités Périscolaires à un accueil de Loisirs, une organisation a été mise en place par secteurs géographiques. Dans ce schéma, toutes les écoles sont rattachées à un des 7 accueils de Loisirs du territoire qui seront chargés d'organiser ces Temps d'Activités Périscolaire. Des équipes d'animateurs des accueils de loisirs interviendront ainsi sur les communes pour encadrer des groupes d'enfants. Les secteurs sont les suivants :



Un engagement politique fort pour un projet éducatif territorial de qualité

L'intérêt de l'enfant et des familles est au coeur des préoccupations des élus de la Communauté de Communes qui ont pris plusieurs engagements afin de proposer des activités accessibles à tous, avec un réel contenu pédagogique qui soit complémentaire du temps éducatif proposé par les enseignants.

Tout d'abord, les élus s'engagent sur la gratuité, pour les familles, des activités proposées.

Ensuite, un projet éducatif qui préfigure les activités pouvant être proposées, a été travaillé par la commission « Politique éducative & sociale » (téléchargeable sur le site : www.ccivs.fr). Ce projet rappelle que l'objectif premier est de former des citoyens, acteurs de leur vie, puis décline 7 axes de travail :

- Favoriser la détente, la liberté et l'autonomie de l'enfant
- Faire de l'enfant un acteur de sa vie, dans une logique citoyenne et éco-citoyenne
- Privilégier la découverte du territoire intercommunal : milieu naturel, patrimoine, paysage...
- Découvrir les métiers d'aujourd'hui et de demain
- Développer la sensibilité et la créativité des enfants et leurs connaissances culturelles
- Favoriser une vie saine dans un corps sain
- Ouvrir l'enfant sur le monde extérieur

Une concertation élargie lors de réunions de secteurs

Plusieurs réunions sont organisées sur les différents secteurs afin d'associer les principaux acteurs concernés par la réforme des rythmes scolaires (directeurs d'écoles, Inspecteurs de l'Education Nationale, délégués de parents d'élèves, directeurs d'accueils de loisirs...). Plusieurs orientations ressortent de ces réunions, **même si chaque situation sera étudiée au cas par cas.**

D'autres réunions seront organisées prochainement afin de présenter des simulations et d'arrêter des propositions pour ces rythmes scolaires qui seront soumis aux IEN, puis transmis au Conseil Général pour la question des transports, avant la décision définitive de la Directrice académique.

Nous vous informerons des décisions définitives sur le site de la CCIVS en avril 2014, après la réunion du conseil communautaire qui validera les orientations concernant la réforme des rythmes scolaires.



Social / Emploi : une nouvelle organisation

Afin de mettre en oeuvre une politique en faveur du social et de l'emploi, la nouvelle Communauté de Communes Isle Vern Salembre s'est dotée d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) qui intervient sur 5 thématiques :

Les aides financières

Le CIAS intervient pour étudier les situations sociales des personnes en détresse, et leur apporter, en cas de difficultés extrêmes, des aides financières :

- Des secours d'urgence sous forme de bons alimentaires, bons d'essences et bouteilles de gaz
- Des participations au financement de certaines factures (gaz, électricité, eau...)



Une commission d'attribution se réunit pour les dossiers des communes du canton de Neuvic-sur-l'Isle et une autre pour les dossiers des communes du canton de Saint-Astier.

► Pour Neuvic, Sourzac, St-Séverin d'Estissac, Vallereuil, Beauronne, Douzillac, St-Jean-d'Ataux, Chantérac, St-Aquilin, St-Germain

Contact : Espace Solidarité Emploi de Neuvic-sur-l'Isle – Tél. : 05 53 80 86 86 / f.casse@ccivs.fr

► Pour St-Léon-sur-l'Isle, Léguillac-de-l'Auche, Grignols, Jaure, Manzac, Montrem

Contact : Accueil de Saint-Léon-sur-l'Isle – Tél. : 05 53 53 18 45 / 05 53 80 65 18

► Pour Saint-Astier

Contact : CCAS de Saint-Astier – Tél. : 05 53 02 42 97



Les aides à domicile

Les aides à domicile sont proposées par deux associations soutenues par la Communauté de Communes Isle Vern Salembre :

• **A.A.S.E.** (Association Action Solidarité Entraide)
53, rue Jean Jaurès 24110 SAINT-ASTIER
Tél. : 05 53 54 02 40 - contact@aase.fr

• **ANACE** – Rue Arnaud Yvan Delaporte
24190 NEUVIC-SUR-L'ISLE
Tél. : 05 53 81 08 50 – anace24@wanadoo.fr

Social / Emploi : une nouvelle organisation

L'emploi et l'insertion

La CCIVS soutient financièrement des organismes et associations qui interviennent dans l'accompagnement à l'emploi, l'accompagnement des jeunes, l'insertion professionnelle et le micro-crédit (Espace Economie Emploi, ADIE, Mission Locale...). Dans le cadre des transferts de compétences, elle soutient aussi le service emploi de Neuvic-sur-l'Isle :

Espace Solidarité Emploi
Tel : 05 53 80 86 86 – c.dugoulet@ccivs.fr



Le portage de repas à domicile

La CCIVS propose aux personnes isolées un service de portage de repas à domicile.

- Sur les communes du canton de Saint-Astier, le service est assuré directement par le service de portage de la Communauté de Communes : Tél. : 05 53 53 18 45

- Sur les communes du canton de Neuvic-sur-l'Isle, le service est assuré par une association :

ANACE – Rue Arnaud Yvan Delaporte 24190 NEUVIC-SUR-L'ISLE

Tel : 05 53 81 08 50 – anace24@wanadoo.fr



L'accompagnement social des gens du voyage



Suite à la création de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage (AAGV) au lieu dit La Massoulie à Saint-Astier, et conformément à la loi, un projet social éducatif a été mis en place, avec l'assistance du centre social spécialisé « D'ici et d'Ailleurs ». La Communauté de Communes assure ainsi un accompagnement des gens du voyage pour la scolarisation, l'accès aux loisirs et à la culture, l'insertion par l'économique, le logement, l'accès aux soins et la citoyenneté...

Plus d'infos : CIAS – Tel : 05 53 53 18 45 – cias@ccivs.fr

Collecte des déchets

Les jours de collecte sur les 17 communes du territoire restent inchangés.
Les élus ont décidé de travailler sur l'harmonisation des tournées durant l'année 2014.

Plus d'infos : Isabelle Bonan – Tel : 05 53 04 73 39

Déchèteries

Les habitants des 17 communes ont désormais accès aux deux déchèteries du territoire.

Saint-Astier

Les Courroies - 24110 SAINT-ASTIER
Tél. : 05 53 04 73 39

Horaires :

- Du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Samedi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Neuvic sur l'Isle

23, rte du Grand Mur - Planèze - 24190 NEUVIC
Tél. : 05 53 80 31 27 / 06 34 10 58 08

Horaires :

- Du 01/04 au 31/10 : du lundi au samedi
de 9h à 12h - 14h30 à 18h
- Du 01/11 au 31/03 : du lundi au samedi
de 9h à 12h - 14h à 17h30

Tarification unique pour les apports des PROFESSIONNELS

Une charte d'accueil des professionnels dans les déchèteries du département de la Dordogne a été élaborée. Celle-ci vise à faciliter l'accès des professionnels à l'ensemble des déchèteries du département avec un tarif unique TTC départemental par type de déchets.

La CCIVS a fait le choix de cette mise en place, pour éviter de collecter les déchets professionnels issus des territoires voisins et d'en faire supporter les coûts aux administrés de la CCIVS.

- Carton : gratuit
- Déchets verts : 7 € le m³
- Tout venant (déchets en mélange) : 20 € le m³
- Déchets toxiques en quantité dispersées (DTOD) : 0,71 € le kg
- Gravats : 8 € le m³
- Bois non traité : 7 € le m³
- Polystyrène : 5 € le m³ ou 10 € le sac de 2 m³

Plus d'infos : Isabelle Bonan – Tel : 05 53 04 73 39

Compostage individuel

Tous les administrés peuvent désormais composter chez eux et bénéficier de la mise à disposition d'un composteur individuel moyennant une participation de 10 € (300 litres environ).

> Pour les communes de **Grignols, Jaure, Léguillac, Manzac, Montrem, Neuvic, St-Astier et St-Léon** :

prendre rendez-vous avec la CCIVS au 05 53 03 70 30.

> Pour les communes de **Chantérac, St-Germain, St-Aquilin, St-Jean d'Ataux et Douzillac** : prendre rendez-vous avec le SMCTOM de Ribérac au 05 53 92 41 68.

Le SMCTOM de Ribérac propose des composteurs de 600 litres au tarif de 20 €.

> Pour les communes de **Beauronne, St-Séverin d'Estissac, Sourzac et Vallereuil** : se rendre au siège du SMCTOM de Montpon-Mussidan «Seneuil» - 24400 ST LAURENT DES HOMMES - Tél. : 05 53 80 25 39

Le SMD3 propose une formation gratuite autour du compostage,
inscrivez-vous sur : www.smd3.fr ou en appelant au 05 53 45 65 87



Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.)

L'assainissement non collectif est une compétence imposée par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et reprise par la nouvelle loi sur l'eau du 31 décembre 2006.

Elle oblige les communes à délimiter les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif et de créer un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour ces dernières, géré sous la forme d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

En outre, le code de la santé publique considère que chaque propriétaire a l'obligation de disposer d'une installation d'assainissement non collectif en bon état de fonctionnement. Ce SPANC est chargé du contrôle des installations. Il agit également en terme de conseils pour éviter les pollutions.

Les demandes de contrôle sont téléchargeables sur le site internet :

www.ccivs.fr

Plus d'infos : Vincent Vimeney – Tel : 05 53 03 70 30



La Voirie



Les voiries communautaires, ainsi que les bâtiments qui abritent les services transférés sont gérés par la communauté de communes depuis le 1er janvier 2014. Les agents communaux continuent à assurer leur entretien.

Le service technique de la CCIVS va s'employer au cours de l'année 2014 à mutualiser davantage les moyens que les communes ont mis à disposition de la communauté et à faire preuve de solidarité envers celles qui en ont le plus besoin.

Plus d'infos : Yannick Biot – Tel : 05 53 04 73 39

Compostage collectif

La communauté de communes a mis en place un pavillon de compostage à la cuisine centrale de Saint-Astier afin que les agents de la cantine et les enfants de l'école de Gimel compostent leurs déchets organiques tout au long de l'année. Cet équipement est subventionné par l'ADEME, le SMD3, le CONSEIL GENERAL de la DORDOGNE et la CCIVS.

Plus d'infos : Vincent Vimeney – Tel : 05 53 03 70 30



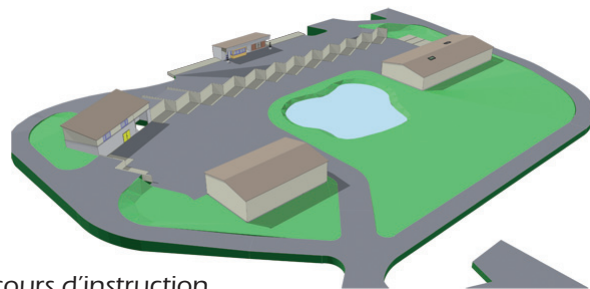
Zoom sur la future déchèterie

La nouvelle déchèterie se situera au lieu-dit «La serve» sur la commune de Saint-Astier.

Elle sera composée d'un bâtiment d'accueil et de gestion qui sera situé en haut de quai, le bas de quai comprendra 14 bennes, une unité de démantèlement répartie sur les 2 niveaux.

Les travaux débuteront courant 2014.

Le permis de construire déposé en décembre 2013 est en cours d'instruction.



Plus d'infos : Marie-Hélène MOBETIE – Tel : 05 53 03 83 69

Le futur siège administratif de la C.C.I.V.S.

Adresse :

«Le Bateau» - BP 6 - 24110 SAINT-ASTIER

Horaires :

du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Tél. : 05 53 03 45 82

Courriel : contact@ccivs.fr

Site internet : www.ccivs.fr



Les services techniques de la C.C.I.V.S.

Adresse :

ZI La Borie - Rue Henri Rebière - BP 6 - 24110 SAINT-ASTIER

Horaires :

du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Tél. : 05 53 04 73 39

Courriel : poletechnique@ccivs.fr

Site internet : www.ccivs.fr

